



Rapport sur les principales caractéristiques relatives à la conformité en matière de vérification interne 2025 à 2026



Also available in English under the title: *2025 to 2026 Report on Key Compliance Attributes of the Internal Audit Function*

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite de la Commission de la fonction publique du Canada.

Pour plus d'information, communiquez avec :

Commission de la fonction publique du Canada
22, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M7

Courriel : cfp.infocom.psc@cfp-psc.gc.ca

Site Web de l'éditeur : <https://www.canada.ca/fr/commission-fonction-publique.html>

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la présidente de la Commission de la fonction publique du Canada, 2025

No de cat SC1-18F-PDF (fichier PDF, français)
ISSN 2819-4926

Cat No SC1-18E-PDF (fichier PDF, anglais)
ISSN 2819-4918

Table des matières

Introduction	4
Pourquoi publier les principaux attributs de conformité de l’audit interne?	4
À propos de la Direction de la vérification interne et de l’évaluation.....	5
Principales caractéristiques relatives à la conformité	6
1. Des auditeurs internes qui sont formés pour bien remplir leur rôle.....	6
2. Les travaux d’audit sont réalisés conformément aux normes internationales de la profession.....	8
3. Un travail d’audit qui engendre des actions de la direction en réponse aux recommandations de ses rapports, exercé selon un plan d’audit élaboré de manière systématique, basé sur les risques et approuvé par le dirigeant de l’organisation	10
4. Les parties prenantes perçoivent les travaux de vérification comme apportant une valeur ajoutée dans la poursuite des objectifs organisationnels.	15



Introduction

Pourquoi publier les principaux attributs de conformité de l'audit interne?

L'objectif de la Politique sur l'audit interne du Conseil du Trésor vise à assurer que le contrôle des ressources publiques dans toute l'administration publique fédérale est appuyé par une fonction d'audit interne professionnelle et impartiale, qui est indépendante de la gestion ministérielle.

Les dirigeants principaux des organisations sont responsables de s'assurer que l'audit interne est mené conformément au Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes, à moins que celui-ci ne soit en conflit avec la Politique du Conseil du Trésor ou sa directive connexe. S'il y a conflit, la politique ou la directive prévaut.

Les ministères dotés d'une fonction d'audit interne doivent publier les principaux attributs de conformité, selon l'article A.2.2.3.1 de la Directive du Conseil du Trésor sur l'audit interne. Il est important que le public soit conscient que les dirigeants principaux des organisations gouvernementales reçoivent une assurance et que les activités sont gérées de façon responsable.

Ces attributs ont été sélectionnés pour démontrer au public, qu'au minimum, les éléments fondamentaux nécessaires au contrôle sont mis en place et opérationnels comme prévu et qu'ils donnent des résultats. Les principaux attributs de la conformité avec la politique et les normes sont :

- Des auditeurs internes qui sont formés pour bien remplir leur rôle;
- Un travail d'audit exercé conformément aux normes internationales de la profession
- Un travail d'audit qui engendre des actions de la direction en réponse aux recommandations de ses rapports, exercé selon un plan d'audit élaboré de manière systématique, basé sur les risques et approuvé par le dirigeant principal de l'organisation;
- Un travail d'audit qui est perçu par les parties prenantes comme un atout dans la poursuite des objectifs organisationnels.

4 – Rapport sur les principales caractéristiques relatives à la conformité en matière de vérification interne 2025 à 2026



La publication des principaux attributs de conformité des ministères fournit des renseignements pertinents aux Canadiens et aux membres du Parlement sur le professionnalisme, le rendement et l'impact de la fonction d'audit interne dans les ministères. Ces attributs ne sont pas des mesures de rendement et n'ont pas de cibles qui y sont attachées. Sous la Politique, le contrôleur général du Canada a l'autorité de modifier ces attributs en cas de changement dans l'environnement d'audit interne ou en raison de la maturité évolutive de la fonction d'audit interne.

À propos de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation

La Direction de la vérification interne et de l'évaluation renforce et protège la valeur organisationnelle en fournissant des assurances, des analyses et des conseils objectifs fondés sur les risques. La fonction de vérification interne permet à la Commission de la fonction publique du Canada (CFP) d'atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer la pertinence et l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de la CFP.

Principales caractéristiques relatives à la conformité

1. Des auditeurs internes qui sont formés pour bien remplir leur rôle

Les auditeurs internes dans les ministères ont-ils la formation requise pour accomplir le travail efficacement? Des équipes multidisciplinaires sont-elles en place pour aborder divers risques?

Oui. Au 31 mars 2025¹, la fonction de vérification interne de la CFP comptait 7,5 équivalents temps plein. Cela comprend la dirigeante principale de la vérification, 5 membres de l'équipe de vérification interne, un chef de projet en pratiques professionnelles, ainsi que 50 % de la capacité de l'adjointe administrative de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation. Le personnel de vérification interne est composé de personnes aux parcours, qualifications et formations diversifiés, qui possèdent collectivement les connaissances, compétences et aptitudes nécessaires pour accomplir leur travail efficacement. Deux membres de l'équipe de vérification interne sont titulaires de la certification d'auditeur interne agréé, 2 détiennent la certification de praticien en vérification interne, et 1 est comptable professionnel agréé. Deux autres membres travaillent actuellement à l'obtention de la certification d'auditeur interne agréé. De plus, 1 membre détient la certification en assurance de la gestion des risques.

¹ Afin d'assurer la cohérence des rapports, les données présentées dans cette section reflètent la situation au 31 mars 2025, conformément au modèle d'évaluation des capacités du Bureau du contrôleur général.



Tableau 1 : Attributs de compétence

Principaux attributs de conformité	État de la désignation au 31 mars 2025	Pourcentage du personnel
1(a)	Pourcentage des membres du personnel ayant un titre professionnel en audit interne ou en comptabilité (auditeur interne certifié, comptable professionnel agréé)	40 %
1(b)	Pourcentage des membres du personnel en voie d'obtenir un titre professionnel en audit interne ou en comptabilité ²	26,7 %³
1(c)	Pourcentage de membres du personnel qui détiennent d'autres titres (praticien en audit interne, professionnel certifié en audit gouvernemental, auditeur certifié en systèmes d'information)	40 %

² Pour ce rapport, « en cours » signifie que le membre du personnel (un employé nommé pour une durée indéterminée) s'est officiellement inscrit auprès de l'organisme de certification et a été accepté pour satisfaire aux exigences de la désignation professionnelle dans un délai prescrit, et qu'il s'est inscrit à au moins un volet du processus de certification.

³ Au 31 mars 2025, 1 membre de l'équipe de vérification interne dont la désignation était en cours était en congé et a donc été exclu du pourcentage indiqué dans le rapport.

7 – Rapport sur les principales caractéristiques relatives à la conformité en matière de vérification interne 2025 à 2026



2. Les travaux d'audit sont réalisés conformément aux normes internationales de la profession

Les travaux d'audit interne sont-ils réalisés conformément aux normes internationales pour la profession d'audit interne comme l'exige la politique du Conseil du Trésor?

Oui. L'évaluation externe la plus récente, qui a été présentée lors de la réunion du Comité de vérification interne au printemps 2023, a conclu que la fonction continue de se conformer généralement à toutes les normes de vérification interne applicables. La prochaine évaluation externe est prévue pour mars 2028.

La CFP a tenu des séances d'information complètes auprès du Comité de vérification interne, qui portaient entre autres sur les sujets suivants :

- la portée et la fréquence des évaluations internes et externes;
- les qualifications et l'indépendance de l'évaluateur ou de l'équipe d'évaluation, y compris les conflits d'intérêts potentiels;
- les conclusions des évaluateurs;
- les plans d'action correctifs.

En juin 2025, la CFP a procédé à une autoévaluation des écarts par rapport aux nouvelles normes internationales d'audit interne, qui sont en vigueur depuis janvier 2025. Les résultats de cette évaluation des écarts et les mesures prises pour s'harmoniser avec les nouvelles normes ont été présentés à la réunion du Comité de vérification interne de juin 2025, dans le cadre de notre séance d'information complète, démontrant nos progrès vers l'harmonisation avec les normes mises à jour. Ensemble, les conclusions positives de l'évaluation externe, les mesures prises pour se conformer aux nouvelles normes et les résultats positifs de l'autoévaluation de juin 2024 démontrent que les travaux de la fonction de vérification interne sont réalisés conformément aux normes internationales de la profession de vérificateur interne. Nous continuerons à procéder à des autoévaluations rigoureuses selon les normes et la politique du Conseil du Trésor, conformément aux lignes directrices de l'Institut des auditeurs internes et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour les petites fonctions de vérification interne.



Tableau 2 : Attributs de conformité

Principaux attributs de conformité	Étape de conformité	Date
2(a)	Date de la dernière séance d'information exhaustive au Comité ministériel d'audit sur : <ul style="list-style-type: none"> • les processus internes les outils et les renseignements internes jugés nécessaires pour évaluer la conformité Normes mondiales de l'Institut des auditeurs internes • les résultats du programme d'assurance et d'amélioration de la qualité 	5 juin 2025
2(b)	Date de la dernière évaluation externe	5 avril 2023

3. Un travail d'audit qui engendre des actions de la direction en réponse aux recommandations de ses rapports, exercé selon un plan d'audit élaboré de manière systématique, basé sur les risques et approuvé par le dirigeant de l'organisation

Les plans d'audit axé sur les risques présentés aux comités d'audit et approuvés par les administrateurs généraux sont-ils mis en œuvre comme prévu et les rapports qui en découlent sont-ils publiés?

Oui. Le plan de vérification et d'évaluation fondé sur les risques de la CFP couvre une période de 2 exercices financiers. Il est mis à jour, soumis au Comité de vérification interne aux fins de discussion et approuvé chaque exercice financier par la présidente de la CFP. Une liste des missions de vérification interne en cours, prévues ou annulées figure au tableau 3 et reflète le plan de vérification et d'évaluation fondé sur les risques approuvé pour 2025 à 2027.

Tableau 3 : État du plan de vérification et renseignements connexes

Titre de la vérification	État	Remarques
Vérification des contrôles financiers	Annulée	La Division de la vérification interne et de l'évaluation a déterminé, à la suite de discussions avec le Comité de vérification interne et la dirigeante principale des finances / vice-présidente du Secteur des affaires ministérielles, que les processus internes dans ce domaine sont solides.
Vérification interne de la gestion de l'information	En cours	Achèvement prévu : deuxième trimestre, 2026 à 2027

Titre de la vérification	État	Remarques
Évaluation de faisabilité sur la modernisation numérique et l'intelligence artificielle	Prévue ⁴	Lancement prévu : deuxième trimestre, 2026 à 2027
Vérification de la planification et de l'établissement du budget	Prévue ⁴	Lancement prévu : troisième trimestre, 2026 à 2027

⁴ Cet engagement fait actuellement l'objet d'une révision dans le cadre de l'élaboration du plan de vérification et d'évaluation axé sur le risque 2026 à 2029.

La direction donne-t-elle suite aux recommandations d'audit concernant l'amélioration des processus ministériels?

Oui. La direction de la CFP met en œuvre les recommandations découlant des missions de vérification interne. Les renseignements portant sur les progrès réalisés figurent au tableau 4. La justification des prolongations des dates cibles initiales a été discutée avec le Comité de vérification interne et approuvée par la présidente de la CFP.

Tableau 4 : État de la mise en œuvre du plan d'action de la direction

Titre de la vérification	État de la vérification	Date d'approbation	Date de publication⁵	Date cible initiale pour la mise en œuvre de tous les plans d'actions de la direction⁶	État de la mise en œuvre
Conseils sur la gouvernance opérationnelle	Approuvée; non publiée	Mars 2026	Sans objet	Deuxième trimestre, 2026 à 2027	0 %
Conseils sur le nouveau processus de gestion des risques et de conformité	Approuvée; non publiée	Septembre 2025	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Vérification des pratiques de gestion du risque	Publiée; plan d'action de la direction entièrement mis en œuvre	Mars 2023	11 juillet 2023	Troisième trimestre, 2023 à 2024	100 %
Vérification de la sécurité informatique	Approuvée; non publiée	Juin 2023	Sans objet	Quatrième trimestre, 2024 à 2025	93,75 %

⁵ Conformément à la *Politique sur l'audit interne* du Conseil du Trésor du Canada, et en raison de leur nature, les rapports sur les missions consultatives ne sont pas publiés.

⁶ Conformément aux Normes internationales d'audit interne, les missions consultatives ne nécessitent pas de recommandations. Elles ne peuvent donc pas être associées à des plans d'action de la direction.

Titre de la vérification	État de la vérification	Date d'approbation	Date de publication ⁵	Date cible initiale pour la mise en œuvre de tous les plans d'actions de la direction ⁶	État de la mise en œuvre
Vérification du processus d'approvisionnement	Publiée; plan d'action de la direction entièrement mis en œuvre	Décembre 2023	2 février 2024	31 octobre 2023	100 %
Consultation sur la gestion des données et des incidents liée à la <i>Loi sur l'embauche des anciens combattants</i>	Approuvée; non publiée	Août 2024	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Engagement consultatif sur le paysage des données de la CFP	Approuvée; non publiée	Juin 2025	Sans objet	31 mars 2027	57,14 %

4. Les parties prenantes perçoivent les travaux de vérification comme apportant une valeur ajoutée dans la poursuite des objectifs organisationnels.

L'audit interne est-il crédible et ajoute-t-il de la valeur en appui au mandat et aux objectifs stratégiques de l'organisme?

Oui. La CFP assure sa crédibilité grâce à son Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité, qui offre une assurance raisonnable que sa fonction de vérification interne est conforme aux Normes internationales d'audit interne, à sa charte de vérification interne, à l'ensemble des politiques du Conseil du Trésor du Canada et à d'autres cadres applicables.

D'après les résultats du sondage d'après-vérification et les discussions tenues lors des réunions du Comité de vérification interne, la présidente et la haute direction ont convenu que les missions de vérification interne réalisées étaient utiles et qu'elles ajoutaient de la valeur à l'ensemble de la CFP.

La note moyenne d'utilité globale attribuée à la mission de consultation réalisée à l'exercice financier 2024 à 2025 était de **81,25 %**.